



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 avril 2011

ACCORD CADRE SERVICES POSTAUX ET
SERVICES CONNEXES - ATTRIBUTION DU
MARCHÉ SUBSEQUENT AFFRANCHISSEMENT -
APPROBATION DU MARCHÉ A SOUSCRIRE
AVEC LA POSTE

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
05 avril 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Guillaume JUIN

**LOGISTIQUE ET MOYENS
GENERAUX**

**ACCORD CADRE SERVICES POSTAUX ET SERVICES CONNEXES -
ATTRIBUTION DU MARCHE SUBSEQUENT AFFRANCHISSEMENT -
APPROBATION DU MARCHE A SOUSCRIRE AVEC LA POSTE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Afin de couvrir les besoins de la collectivité en matière de services postaux et services connexes, un accord cadre mono-attributaire a été attribué à La Poste.

Pour satisfaire les besoins d'affranchissement de la collectivité, il est nécessaire de passer un marché subséquent.

Le marché subséquent porte sur les tarifs d'affranchissement des différents envois lettre de la collectivité. Sa durée court jusqu'à la date anniversaire de l'accord cadre.

Le marché subséquent est conclu pour un montant de :

Minimum : 300 000 € TTC

Maximum : 450 000 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent à souscrire avec la Poste ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché subséquent.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL